



---

## Séance du Conseil Municipal

### 29 Février 2016

---

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage selon l'ordre du jour suivant :

Election du Maire délégué de Montviron, Fixation des indemnités des maires délégués, Constitution de la Commission communale des impôts directs, Désignation des délégués au SIAEP de la Haye-Pesnel, Désignation des délégués au Syndicat d'eau Sartilly Sud, Désignation des délégués au Syndicat AEP de Champeaux, Retrait du SIVU des écoles publiques de La Haye-Pesnel, Ouverture de crédits pour la rénovation et l'extension des vestiaires de football, Avenants au Marché " rénovation et extension des vestiaires de football " de Sartilly, Avenants au Marché "Lotissement Le Clos Rochelais " de la Rochelle-Normande, Liste des élus dans les Conseils Communaux , Fixation des tarifs de location des salles communales d'Angey et de la Rochelle-Normande, Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords de la D 673, Demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords de la D 673, Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords de la RD 35, Demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords de la RD 35, Fixation du montant de participation à la protection sociale complémentaire par agent, Vente d'herbe champ communal de Montviron, Participation aux frais de cantine des Ecoles extérieures, Désignation des délégués au Comité consultatif du projet de " Pôle de convivialité de Montviron", Garderie des écoles publiques de Sartilly-Baie-Bocage - Gratuité pour les enfants des agents communaux, Convention de mise à disposition du personnel de l'AS Jullouville-Sartilly pour la Mairie de Sartilly-Baie-Bocage, Convention relative à la concession du service de fourrière, Convention et règlement intérieur pour l'utilisation des vestiaires et de la salle associative dite "Club House", Convention d'un groupement de commandes relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, Convention d'un groupement de commandes relative à l'entretien des chemins de randonnée, Organigramme Sartilly-Baie-Bocage, Admissions en non-valeur, Demande de dégrèvement, Subvention exceptionnelle pour l'association " A Livre Ouvert ", Questions diverses.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, M. FOURRE Claude, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme LEPLU Dorothee, M. ALLAIN Michel, Mme CARLI Anne-Marie, M. RAULT Denis, Mme JARDIN Joëlle, Mme LEROY Claudie, M. GARCIA Jean-Luc, M. LOUIS DIT GUERIN Jean, Mme LE PUIL Valérie, Mme LEMOUSSU Danièle, M. PAUL Arnaud, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LAMY Nathalie, M. BRETHON Alain, M. MAZIER Philippe, M. LETOURNEUR Hubert, Mme LEVEQUE Michèle, Mme RESBEUT Véronique, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. CHAPEL Gaylord, M. LALLEMAN Guy, M. MARTIN Dominique, Mme HULIN Martine, Mme VAUTIER Laëtitia, M. DESPLANCHES Marc, M. MARY Michel, M. CHAPDELAIN Vincent, M. FOSSEY Philippe, M. LEMONNIER Alain, M. LEVEILLE Olivier, M. ROBIDAT Didier, M. LEROY Florent, M. THOMAS Etienne, Mme LORE Monique, M. LASIS Claude, Mme PRANGE Béatrice, M. LEROUX Luc, M. TABOUREL Sébastien, M. AUBEUT Patrick, M. HEON Philippe, M. MOUSSEIGNE François, Mme FOUCHER Christelle, BOUGON Guillaume.

Pouvoirs : Mme PERREE Michèle a donné procuration à Mme LORE Monique,  
M. MAGNIER Didier a donné procuration à M. HEON Philippe,  
Mme DUVAL-SALLOT Caroline a donné procuration à VAUTIER Laëtitia,  
M. FERNANDEZ Lionel a donné procuration à M. BOUGON Guillaume jusqu'à question n°2,

Absents excusés : Mme GOUELLE Solange, M. PILLEVESSE Jean-Jacques, M. LE BIEZ Robert, M. LAPEYRE Christophe, Mme LEFRANC Sylvie, Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès, M. PILLEVESSE Régis, M. LEVEZIEL Xavier.

Absents : Mme GORON Sylvie, Mme DENAIS Nelly.

Secrétaire de séance : M. AUBEUT Patrick.

Date de convocation : 24/02/2016 – Date d'affichage : 24/02/2016

Nombre de conseillers : 61 – présents : 47 – de votants : 51

### **2016-03-01 - Election du Maire délégué de Montviron**

Vu la démission de Monsieur LAMBERT Gaëtan de ses fonctions de Maire délégué de droit de la commune de Montviron en date du 12 janvier 2016,

Vu l'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet de la Manche en date du 2 février 2016,

Le Conseil Municipal, procède à l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Montviron.

Après vote à bulletin secret :

- M. MARTIN Dominique obtient :	41 voix
- M. DESPLANCHES Marc obtient :	2 voix
- Bulletins blancs :	8

Monsieur Dominique MARTIN est élu, par 41 voix.

### **Fixation des indemnités des maires délégués**

M. le Maire fait part de la circulaire préfectorale du 19 janvier dernier précisant que les maires délégués des communes de moins de 1 000 h (cas d'Angey, Champcey, La Rochelle Normande, Montviron) bénéficient automatiquement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'indemnité maximale et que pour les autres (cas de Sartilly) le conseil peut, à la demande du maire délégué, fixer une indemnité inférieure.

M. le Maire précise que la délibération du conseil du 19 janvier dernier n'est pas en conformité avec la circulaire et qu'il convient donc de délibérer de nouveau.

Interrogé par M. le Maire, M. RAULT, Maire délégué de Sartilly, ne demande pas l'indemnité maximale, mais une indemnité qui correspond à ses missions de maire délégué, soit à hauteur de 80%. Sachant qu'il se rend disponible 7 jours / 7.

Mme PRANGE souhaite avoir une présentation du coût total pour les indemnités des maires délégués.

M. LUCAS répond que le versement de l'indemnité maximale pour les maires délégués des communes de moins de 1 000 habitants est une obligation législative. Elle a forcément une incidence sur les dépenses, le coût supplémentaire est estimé à 12 000 €.

M. le Maire ajoute qu'en effet c'est un coût supplémentaire mais il ne faut pas oublier que sans les 5 signatures des maires pour la commune nouvelle, celle-ci aurait perdu 80 000 € de dotation / an.

### **2016-03-02 - Indemnité des Maires délégués**

- **Articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015** visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat

- **Circulaire préfectorale du 19 janvier 2016**

Pour les communes de – **de 1000 habitants**→ il n'est pas possible de fixer des indemnités inférieures au barème en vigueur

- **La délibération n°2016-02-19 du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2016**

	Taux en % de l'indice 2015	Indemnité brute en €
Mairies déléguées : Angey, Champcey, La Rochelle-Normande, Montviron	17	646.25

- Pour les communes de + **de 1000 habitants**, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer une indemnité inférieure au barème

	Taux en % de l'indice 2015	Indemnité brute en €
<b>Maire délégué de Sartilly</b>	<b>43</b>	<b>1 634.63</b>
<b>Proposition de M. RAULT</b>	<b>34.40</b>	<b>1 307.70</b>

Le Conseil Municipal, par 50 voix pour, et 1 abstention, décide d'appliquer les dispositions de la loi du 31 mars 2015, pour les communes de moins de 1000 habitants, les maires bénéficient automatiquement, à compter du 1er janvier 2016, des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales.

Toutefois, pour les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire, fixer une indemnité inférieure au barème.

La délibération n° 2016-02-05 est donc modifiée comme suit concernant l'indemnité des maires délégués :

- **M. RAULT Denis**, Maire délégué de la commune déléguée de SARTILLY, à sa demande, percevra une indemnité brute mensuelle correspondant à **34.40%** de l'indice brut 1015 à compter du **1er janvier 2016**.

- **Mme LORE Monique**, Maire déléguée de la commune déléguée d'ANGEY percevra une indemnité brute mensuelle correspondant à **17%** de l'indice brut 1015 à compter du **1er janvier 2016**.

- **M. HEON Philippe**, Maire délégué de la commune déléguée de CHAMPCEY percevra une indemnité brute mensuelle correspondant à **17%** de l'indice brut 1015 à compter du **1er janvier 2016**.

- **M. FAUVEL Jean-Pierre**, Maire délégué de la commune déléguée de LA ROCHELLE-NORMANDE percevra une indemnité brute mensuelle correspondant à **17%** de l'indice brut 1015 à compter du **1er janvier 2016**.

- **M. MARTIN Dominique**, Maire délégué de la commune déléguée de MONTVIRON percevra une indemnité brute mensuelle correspondant à **17%** de l'indice brut 1015 à compter du **1er mars 2016**.

### **2016-03-03 – Constitution de la Commission Communale des impôts directs**

Conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il appartient au Conseil Municipal de proposer à l'administration fiscale une liste de contribuables susceptibles d'être retenus par elle comme commissaires communaux des impôts directs.

Sur la liste de 16 + 16 noms proposée par le Conseil, l'Administration ne retiendra que la moitié des proposés titulaires et suppléants. La durée du mandat de ces commissaires sera équivalente au mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose la liste suivante à la Direction des Services Fiscaux.

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
LORE Monique	LEMONNIER Alain
LASIS Claude	FOSSEY Philippe
HEON Philippe	LEROY Florent
MOUSSEIGNE François	MAGNIER Didier
ALLAIN Michel	CHAPEL Gaylord
CHAPDELAIN Vincent	LALLEMAN Guy
MARTIN Dominique	BOUGON Guillaume
VAUTIER Laëtitia	CAHU Michel
BRETHON Alain	COUIN Roger
CRUCHON Jean-Claude	COULOMBIER Liliane
DUHAMEL Nicole	MAHE Alain
FOURRE Claude	MAILLARD Maryvonne
JENNET Jacques-Marie	OSOUF Gérard
DAIROU Daniel	DELAMARCHE Claude
GATE Catherine Folligny (hors commune)	HALLAIS Guy Lolif (horscommune)
LEBUFFE Guy St Planchers (hors commune)	SOUDEE Jean-Louis Lolif (horscommune)

### **2016-03-04 – Election des délégués au SIAEP de la Haye-Pesnel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection des deux délégués au Syndicat AEP de la Haye-Pesnel :

Sont élus à l'unanimité : - M. CHAPDELAIN Vincent  
- M. LETOURNEUR Hubert

**2016-03-05 – Election des délégués au SIAEP de Sartilly-Sud**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection des deux délégués au Syndicat AEP de Sartilly-Sud :

Sont élus à l'unanimité : - M. MOUSSEIGNE François  
- Mme HULIN Martine

**2016-03-06 – Election des délégués au SIAEP de Champeaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection des deux délégués au Syndicat AEP de Sartilly-Sud :

Sont élus à l'unanimité : - Mme LORE Monique  
- M. LASIS Claude

**- Retrait du SIVU des écoles publiques de La Haye-Pesnel**

M. le Maire précise qu'une rencontre est prévue avec le président du syndicat pour discuter des éventuelles modalités de retrait. Actuellement la participation de la Rochelle Normande est de 300€/an pour un enfant scolarisé à l'école publique de la Lucerne d'Outremer.

**2016-03-07 – SIVU des écoles publiques de la Haye-Pesnel**

Vu l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'intérêt de rester adhérent au SIVU des écoles publiques de La Haye-Pesnel sachant qu'un seul élève est scolarisé à l'école publique de La Lucerne d'Outremer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le retrait de la commune de Sartilly-Baie-Bocage du SIVU des écoles publiques de la Haye-Pesnel.

**- Ouverture de crédits pour la rénovation et l'extension des vestiaires de football**

M. LUCAS explique qu'il s'agit d'une procédure encadrée qui va permettre de régler les factures en cours avant l'adoption du budget 2016.

**2016-03-08 - Ouverture de crédits pour la rénovation et l'extension des vestiaires**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général de Collectivités Territoriales lui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2016.

Il informe le Conseil :

- que le montant budgétisé pour les travaux de rénovation et d'extension des vestiaires était de 445 175.80€.
- que le total de l'opération en comptant les restes à réaliser ainsi que les investissements non prévus au marché initial s'élève à 460 229.12€.
- qu'il convient donc de procéder à une ouverture de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise une ouverture de crédits d'un montant de 20 000€ à l'article 2313.

Ces crédits seront repris au budget primitif 2016.

#### **2016-03-09 - Avenant au Marché "rénovation et extension des vestiaires de football" de Sartilly**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer :

- l'avenant n°2 (lot 1) avec l'entreprise PERRIGAULT pour un montant HT de 1 674.19€ soit 2 009.03€ TTC
- l'avenant n°1 (lot 2) avec l'entreprise RESBEUT pour un montant HT de 474.00€ soit 568.80€ TTC
- l'avenant n°2 (lot 5) avec l'entreprise RESBEUT pour un montant HT de 842.00€ soit 1 010.88€ TTC

#### **2016-03-10 - Avenants aux Marchés "Lotissement le clos Rochelais" de la Rochelle Normande**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer :

- l'avenant n°2 avec l'entreprise EBR pour un montant HT de 557 € soit 668.40 € TTC.
- l'avenant n° 1 avec l'entreprise PIGEON TP Normandie pour un montant HT de 3 191.37 € soit 3 829.64 € TTC.

#### **2016-03-11 - Liste des élus dans les Conseils Communaux**

Le conseil Municipal désigne ci-dessous, à l'unanimité :

##### **- Les membres du Conseil Communal d'Angey :**

Mme LORE Monique, M. LEMONNIER Alain, M. LASIS Claude, M. FOSSEY Philippe, M. PILLEVESSE Jean-Jacques, M. LE BIEZ Robert, M. THOMAS Etienne, M. LAPEYRE Christophe, Mme LEPLU Dorothee, Mme PERREE Michèle, Mme PRANGE Béatrice.

##### **- Les membres du Conseil Communal de Champcey :**

M. HEON Philippe, Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. MAGNIER Didier, M. LEROY Florent, M. PILLEVESSE Régis, M. LEROUX Luc, M. TABOUREL Sébastien, M. AUBEUT Patrick, M. MOUSSEIGNE François, Mme FOUCHER Christelle.

##### **- Les membres du Conseil Communal de La Rochelle Normande :**

M. FAUVEL Jean-Pierre, M. ALLAIN Michel, M. CHAPDELAIN Vincent, M. LETOURNEUR Hubert, Mme LEVÊQUE Michèle, Mme RESBEUT Véronique, M. CHAPEL Gaylord, M. LALLEMAN Guy, M. LEVEZIEL Xavier, Mme GORON Sylvie, Mme CARLI Anne-Marie.

**- Les membres du Conseil Communal de Montviron :**

M. LAMBERT Gaëtan, M. MARTIN Dominique, M. DESPLANCHES Marc, Mme VAUTIER Laëtitia, M. BOUGON Guillaume, Mme HULIN Martine, M. MARY Michel, Mme DUVAL-SALLOT Caroline, M. LÉVEILLÉ Olivier, M. ROBIDAT Didier, M. FERNANDEZ Lionel.

**- Les membres du Conseil Communal de Sartilly :**

M. RAULT Denis, M. FOURRÉ Claude, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme JARDIN Joëlle, Mme GOUELLE Solange, Mme LEROY Claudie, Mme LEFRANC Sylvie, Mme LE PUIL Valérie, Mme LEMOUSSU Danièle, M. PAUL Arnaud, M. LOUIS DIT GUÉRIN Jean, Mme LAMY Nathalie, M. GARCIA Jean-Luc, M. BRETHON Alain, Mme DENAIS Nelly, M. MAZIER Philippe.

**2016-03-12 - Tarifs location salle polyvalente d'Angey et de La Rochelle Normande**

**1 - Commune déléguée de la Rochelle Normande**

Le Conseil Municipal, après avis du bureau, fixe les tarifs de location de la salle communale de La Rochelle-Normande comme suit à compter du 1er mars 2016.

**VIN D'HONNEUR**

- Commune :	25€
- Hors Commune :	25€

**LOCATION AUTRE QUE VIN D'HONNEUR**

- Commune (du 16 avril au 14 octobre) :	70€
(du 15 octobre au 15 avril) :	90€
- Hors Commune (du 16 avril au 14 octobre) :	120€
(du 15 octobre au 15 avril) :	130€

Une caution d'un montant de 50 € sera demandée à la remise des clés pour couvrir les frais en cas de dommages causés.

**2- Commune déléguée d'ANGEY**

Le conseil Municipal, après avis du Conseil Communal d'Angey et du bureau, fixe les tarifs de location de la salle polyvalente d'Angey comme suit à compter du 1er mars 2016.

**CONFERENCES, REUNIONS, VINS D'HONNEUR**

- Particuliers hors commune :	80 €
- Particuliers commune Sartilly-Baie-Bocage :	50 €
- Associations de Sartilly-Baie-Bocage :	gratuit (sauf le week-end)

**REPAS DIVERS - LE WEEK-END (compris : vaisselle, électricité, eau et gaz)**

- Particuliers hors commune :	230 €
- Particuliers commune Sartilly-Baie-Bocage :	160 €

**CHAUFFAGE**

du 15 octobre au 15 avril : - La journée :	10 €
- Le Week-end :	25 €

**VAISSELLE CASSEE OU EGAREE :**

La pièce :	1 €
A la réservation, des arrhes d'un montant de 60 Euros seront demandés.	

Une caution d'un montant de 150 € sera demandée à la remise des clés pour couvrir les frais en cas de dommages causés.

**-Demandes de subventions**

M. le Maire rappelle que deux projets d'aménagement visant à la sécurité des piétons sont en cours : le premier à Sartilly aux abords de la RD 673 au lieu dit « Les Jardinets », le second aux abords de la RD 35 à La Rochelle Normande. Il ajoute qu'il convient de déposer rapidement des demandes de subventions.

Une carte est projetée aux membres du Conseil pour visualiser la situation des "Jardinets".

M. FOURRE précise que pour les travaux d'aménagement aux abords de la D673, la commune de Sartilly avait déjà fait une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire. Il s'agit pour la commune nouvelle de réitérer cette demande.

Mme RESBEUT demande plus d'explications sur les deux projets d'aménagement.

M. FOURRE répond que les travaux pour les Jardinets sont avant tout des travaux de sécurité. En effet, de nombreux enfants longent la D673 pour se rendre aux écoles de Sartilly.

M. FAUVEL explique que pour la Rochelle Normande, il s'agit du même dispositif. Il est nécessaire de réaliser un cheminement piétonnier, aux abords de la RD35 et d'aménager le bourg de la commune, pour que les enfants puissent se rendre en toute sécurité à l'abri de bus devant la mairie.

**2016-03-13 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords de la D 673 (Les Jardinets)****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Adopte le principe d'aménagement des abords de la départementale 673, créant un cheminement pour la sécurisation des piétons et des nombreux enfants se rendant aux écoles.

Sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de ces travaux.

**2016-03-14 –Demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords de la RD 673 (Les Jardinets)****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Adopte le principe d'aménagement des abords de la départementale 673, créant un cheminement pour la sécurisation des piétons et des nombreux enfants se rendant aux écoles.

Sollicite une subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public pour la réalisation de ces travaux.



**2016-03-15 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords de la RD35**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Adopte le principe d'aménagement des abords de la départementale n°35, créant un cheminement pour la sécurisation des piétons et des nombreux enfants se rendant à l'arrêt de bus. Le coût estimatif des travaux s'élève à 99 870 € HT.

Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation de ces travaux.

**2016-03-16 - Demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords de la RD35**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le principe d'aménagement des abords de la départementale n°35, créant un cheminement pour la sécurisation des piétons et des nombreux enfants se rendant à l'arrêt de bus.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 99 870 € HT.

Sollicite une subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public pour la réalisation de ces travaux.

**2016-03-17- Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre de la procédure de labellisation**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la liste des contrats et règlements de protection sociale complémentaire labellisés,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 25 février 2016,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de participer dans le domaine de la santé au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents, fonctionnaires ou non titulaires choisissent de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Décide que le montant mensuel de la participation est fixé à 12 € par agent, excepté les agents recrutés pour assurer le remplacement temporaire d'agents sur un emploi permanent, et à 5 € par enfant de l'agent, excepté les enfants d'agents recrutés pour assurer le remplacement temporaire d'agents sur un emploi permanent,

Précise que la participation sera versée directement à l'agent, sur présentation d'un justificatif permettant de vérifier que l'agent a souscrit un contrat ou un règlement de protection sociale complémentaire labellisé.

**- Vente d'herbe champ communal de Montviron**

M. le Maire propose de reconduire pour les 2-3 prochaines années la vente d'herbe pour le GAEC de Mizouard. Il s'agit d'un terrain constructible d'un hectare et demi, qui est utilisé tous les ans pour la fête communale. Et demande à Mme VAUTIER de ne pas participer au vote puisqu'elle fait partie du GAEC.

**2016-03-18 - Vente d'herbe champ communal de Montviron – Convention d'occupation précaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la vente d'herbe du champ communal de Montvironsitué "Route de Gare " d'une superficie d'un hectare et demi au GAEC de Mizouard sous la forme d'un bail précaire au tarif de 260 € par an.

Il autorise le maire à signer la convention d'occupation précaire.

**- Participation aux frais de cantine des Ecoles extérieures**

M. le Maire propose :

- que la commune nouvelle ne participe plus aux frais de cantine des écoles extérieures puisqu'elle dispose de deux écoles publiques, d'une cantine et d'une garderie.

- de régler les factures relatives aux frais de cantine du dernier trimestre 2015 concernant les communes historiques.

Mme RESBEUT précise qu'il faut bien distinguer les frais de fonctionnement des frais de participation aux cantines des écoles extérieures.

M. LUCAS informe que la commune de Sartilly ne participait pas aux frais de cantine, en revanche elle participait aux frais de fonctionnement de l'école St Thérèse (700 € / enfant domicilié à Sartilly).

Mme RESBEUT alerte les membres du conseil des conséquences de l'arrêt de la participation aux frais de cantine, sachant que les écoles n'ont pas été prévenues. Il y a un risque que les familles paient la différence. Elle propose donc une délibération pour continuer la participation.

M. LUCAS répond que si des familles sont en difficultés, le CCAS peut y répondre.

Mme VAUTIER est également contre la proposition faite aux membres du conseil, les familles n'ont pas choisi d'être en commune nouvelle. Ainsi il convient de continuer les engagements pris par les communes historiques. Elle estime, qu'il y a environ 100 enfants scolarisés à l'extérieur.

M. CHAPDELAIN soutient que les engagements qui ont été pris avant la fusion doivent perdurer.

M. LUCAS rappelle qu'un des rôles de la commune est de pérenniser son école. La commune nouvelle dispose de deux écoles (maternelle et élémentaire), d'une cantine et d'une garderie. La commune doit respecter ses obligations, et non aller au-delà. De nombreuses contraintes pèsent sur la commune pour maintenir/conservé ses locaux scolaires.

Mme GASTBOIS approuve la proposition, dans le sens où Champcey n'avait pas d'Ecole. C'était donc logique de participer mais maintenant la situation est différente. Si la commune participe aux frais de cantine des écoles extérieures, il y aura forcément un coût important à déterminer.

M. le Maire ajoute que la cantine est en déficit (environ 62 000 €), il est alors nécessaire de mutualiser nos efforts.

M. RAULT propose que cette problématique soit revue par les commissions concernées (Commission Affaires scolaires et Commission des Finances).

Mme LEPLU souhaite que ce point soit évoqué en Commission Affaires sociales.

M. le Maire propose aux membres du conseil de délibérer ce soir pour régler les factures des communes historiques. Et de retirer à l'ordre du jour la question de la participation de la commune aux frais de cantine des écoles extérieures pour qu'elle soit retravaillée en Commission.

#### **2016-03-19- Participation aux frais de cantine des écoles extérieures**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes d'Angey, Champcey, La Rochelle Normande et Montviron participaient jusqu'au 31 décembre 2015 aux frais de cantine de tous les enfants fréquentant des écoles extérieures publiques ou privées qui en faisaient la demande comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>COMMUNES</b>	<b>ECOLES</b>	<b>MONTANT DE LA PARTICIPATION</b>
ANGEY	Ecole Ste Thérèse de SARTILLY	0.30€/repas/enfant
CHAMPCEY	Ecole Ste Thérèse de SARTILLY APE Dragey-Ronthon St Jean Genêts	0.30€/repas/enfant 0.76€/repas/enfant
LA ROCHELLE NORMANDE	Ecole Ste Thérèse de SARTILLY APE Dragey-Ronthon St Jean Genêts Ecole St Michel La Haye-Pesnel	0.40€/repas/enfant 1.12€/repas/enfant 0.40€/repas/enfant
MONTVIRON	Ecole St Joseph d'AVRANCHES Ecole Ste Marie d'AVRANCHES Ecole Ste Thérèse de SARTILLY Ecole A.PARISY d'AVRANCHES	0.76€/repas/enfant 0.76€/repas/enfant 0.76€/repas/enfant 0.76€/repas/enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de régler les factures relatives aux frais de cantine du dernier trimestre 2015 concernant les communes historiques de Angey, Champcey, Montviron et La Rochelle-Normande. Ces dépenses seront imputées au compte 6574.

- la question de la continuité de participation est remise à une date ultérieure.

**2016-03-20 - Désignation des délégués au Comité consultatif du projet de « Pôle de convivialité de Montviron »**

M. le Maire propose de désigner un élu et une personne extérieure par commune, excepté pour la commune de Montviron qui conserve les membres existants.

Proposition :

COMMUNES	ELU	Personne extérieure
ANGEY	Alain LEMONNIER	Jacques MAHIER
CHAMPCEY	Didier MAGNIER	Nicolas JUIN
La ROCHELLE NORMANDE	Gaylord CHAPEL	Daniel RENOUF
MONTVIRON	Dominique MARTIN, Martine HULIN, Olivier LEVEILLE, Guillaume BOUGON	Xavier PILLEVESSE, Loïc LAMBERT, Cyrille LEBONNOIS, Julie BERNARD-RENOUF
SARTILLY	Claude FOURRE	Pierre-Emmanuel DOLLE

Le Conseil Municipal accepte ces désignations à l'unanimité.

**2016-03-21 - Garderie des écoles publiques de Sartilly-Baie-Bocage - gratuité pour les enfants des agents communaux**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Décide d'accorder la gratuité aux enfants de tous les agents communaux pour la garderie de l'école maternelle Blanche Maupas et de l'école primaire Alain Fournier de Sartilly à compter du 1er janvier 2016.

**2016-03-22- Convention de mise à disposition du personnel de l'AS Jullouville Sartilly pour la mairie de Sartilly-Baie-Bocage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer une convention avec le Président de l'AS Jullouville-Sartilly concernant les conditions de mise à disposition d'un agent de l'AS à raison de 16 heures hebdomadaires au profit de la commune pour les besoins du service. Ses missions principales étant l'encadrement et la surveillance d'enfants.

**2016-03-23 – Convention relative à la concession du service de fourrière – Année 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence « Fourrière » qui était communautaire jusqu'au 31 décembre 2013 et qui n'a pas été reprise par la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel, est redevenue de ce fait communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif Fourrière pour l'année 2016 moyennant une participation annuelle de 0.47€ par habitant soit : 1 303.78 €.

Il autorise le Maire à signer la convention relative à cette adhésion avec l'association « Passerelles Vers l'Emploi » qui gère ce service.

**- Convention et règlement intérieur pour l'utilisation des vestiaires et de la salle associative dite " Club House "**

Un courrier a été adressé à l'ensemble des élus, signé "la majorité des dirigeants de l'ASJS" reprochant à la commune de ne pas avoir été consultés sur ce point.

M. le Maire précise que la convention est un modèle qui provient de la Fédération Française de Football, ainsi elle est parfaitement adaptée à la situation. Et elle est disponible en ligne sur leur site internet.

M. CHAPDELAIN propose de valider ce soir la convention et de retravailler en commission le règlement intérieur.

Un des élus demande à quoi sert la commission sport ?

M. le Maire répond que par manque de temps et face à l'urgence, ces points n'ont pu être soumis à la commission sport. En revanche ils ont été étudiés par le Bureau le 23/02. Le Bureau étant composé de 20 membres, il se réunit notamment pour valider les différents avis des commissions et pour des points urgents. En l'espèce, c'était le cas, puisque des aménagements ont été effectués dans les Vestiaires par l'association A.S.J.S sans en avertir la Mairie :

- Autocollants sur des panneaux extérieurs
- Aménagement intérieur des locaux (matériels entreposés, armoire devant une issue de secours, baguettes, etc.)

Mme PRANGE demande qui va remettre en état les locaux ?

M. le Maire répond que pour le mobilier du club "House" nos agents vont les remettre en état. Il ajoute avoir rencontré à plusieurs reprises le président de l'ASJS. D'ailleurs il a admis l'erreur qui a été faite d'aménager les locaux sans avoir demandé au préalable l'avis de la commune.

Une des volontés de la commune nouvelle est de continuer le dialogue avec les différentes associations. Et notamment d'échanger avec l'ASJS sur la vision de la politique sportive.

**2016-03-24 – Convention et règlement intérieur pour l'utilisation des vestiaires et de la salle associative dite « Club House »**

Monsieur le maire propose au conseil :

- de conclure des conventions proposées par la fédération française de football avec les principaux utilisateurs des vestiaires et de la salle associative dite "Club House"
- d'adopter un règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après avis favorable du bureau, par 50 voix pour et une abstention,

- adopte le règlement intérieur joint en annexe
- autorise le maire à signer des conventions avec :
  - L'Association Sportive Jullouville-Sartilly
  - L'Union sportive Sartilly Tennis
  - Le comité des Fêtes de SARTILLY.

#### **2016-03-25 – Groupement de commandes accessibilité des ERP**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel, lors de sa séance du 04 juillet 2015, a décidé de réaliser les diagnostics d'accessibilité des ERP et les Agendas d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes qui le souhaitent.

Un marché à bon de commandes va être mis en place permettant aux communes intéressées de choisir les prestations à faire réaliser par l'entreprise attributaire du marché.

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention pour adhérer à ce groupement de commandes,
- Désigne **M. LAMBERT Gaëtan, délégué titulaire et M. FOURRE Claude, délégué suppléant** Pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres « groupement de commandes ».

#### **2016-03-26 – Groupement de commandes entretien des chemins de randonnée**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel, lors de sa séance du 06 février 2016, a décidé la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes qui le souhaitent pour entretenir les chemins de randonnée afin d'optimiser les coûts d'entretien en groupant les interventions des prestataires.

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention pour adhérer à ce groupement de commandes.

#### **2016-03-27 – Approbation de l'organigramme de la commune**

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la création de la Commune Nouvelle, une nouvelle organisation a été mise en place.

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il est proposé de délibérer sur le nouvel organigramme détaillé en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 49 voix pour, et 2 abstentions, adopte l'organigramme de la collectivité.

#### **2016-03-28 - Admission en créances éteintes**

Vu la demande d'admission en créances éteintes de produits communaux irrécouvrables présentée par Madame la Trésorière D'AVRANCHES,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'admettre en créances éteintes les produits d'un montant de 413.83€ et d'un montant de 286.45€.
- Que ces dépenses seront imputées au compte 6542.

### **- Dégrèvement sur facture d'eau**

M. RAULT expose la situation aux membres du conseil, en expliquant que tous les ans il reçoit sur son bureau de nombreuses demandes. Il n'est pas toujours aisé de les trancher. Il y a des cas particuliers avec des volumes d'eau consommés très importants.

Un des élus précise qu'il faut regarder la loi Warsmann de 2012 qui régie ces demandes de dégrèvement.

### **2016-03-29 – Dégrèvement sur facture d'eau**

Vu l'article L 2224-12-4 du CGCT,  
Vu le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer le dispositif suivant concernant les demandes de dégrèvement des usagers qui ont des factures d'eau anormalement élevées suite à des fuites d'eau ou à des dysfonctionnements de compteur.

#### **1- Le dispositif s'applique aux consommations anormales**

La consommation de l'usager est jugée "anormale" si le volume consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé dans le même local d'habitation pendant une période équivalente au cours des 3 années précédentes maximum.

#### **2 - Conditions d'éligibilité de dégrèvement**

Pour bénéficier du dispositif du plafonnement de la facture, l'usager doit établir une demande de dégrèvement détaillée et produire une facture de l'entreprise de plomberie indiquant :

- que la fuite a été réparée
- la localisation et la nature de la fuite
- la date de réparation

Il faudra dans un premier temps vérifier si l'usager n'est pas assuré.

#### **3 - Principe de dégrèvement accordé aux usagers de l'eau potable en cas de consommation anormalement élevée**

Faire la moyenne des 3 dernières années de facturation d'eau, faire la différence entre cette moyenne et la consommation anormalement élevée. 50% de cette différence sera prise en charge par la commune.

### **2016-03-30 - Demande de subvention exceptionnelle pour l'association "A Livre Ouvert"**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à l'association "A Livre Ouvert", une subvention exceptionnelle de 1000 € pour l'organisation du salon du livre 2016.  
Les crédits seront inscrits au BP 2016 article 6574.

### **Questions diverses**

M. BRETTON souligne un problème récurrent qui est l'accessibilité. Quant on connaît le pourcentage de personnes à mobilité réduite, il y a un réel problème de sécurité avec les voitures qui se garent sur les trottoirs. Il faudrait amorcer une réflexion de fond, et prévoir la réalisation d'un cheminement doux.

M. le Maire ajoute qu'une étude pourrait être menée pour le réaménagement du bourg. Et qu'il faudrait redéfinir l'utilisation des voiries, les espaces partagés etc.

M. FOURRE expose un exemple d'aménagement possible avec un stationnement en épis dans le sens de la circulation. Un agent pourrait relever les numéros des voitures tampons.

M. THOMAS, Mme PRANGE et Mme LAMY font part des problématiques pour le stationnement au niveau des écoles publiques, l'utilisation du parking de la Croix Rouge et de l'incivilité des gens.

M. le Maire conclut que sans arrêté en mairie, les gendarmes ne pourront verbaliser. Et il confirme que le parking de la place de la mairie est mal utilisé.

M. FOURRE annonce qu'il vient de recevoir les propositions pour l'aménagement paysager des ronds points. Il propose donc de programmer une réunion de la commission voirie ainsi que de la commission environnement cadre de vie la semaine prochaine (le 8 mars à 18h), pour le choix de l'aménagement.

Mme LEPLU avertit les membres élus du CCAS d'une réunion le 9 mars à 20h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 29 février 2016 est levée à 23 heures 15.**